

**Délibération n°13**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
59

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
12 mai 2021

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
26 mai 2021

**Objet : Transport public urbain  
et non urbain - mise en  
accessibilité de quais de bus :  
attribution d'un fonds de  
concours à la commune de  
Chambaron sur Morge**

**L'AN deux mille vingt et un, le mardi 18 mai**, le conseil  
communautaire, convoqué le 12 mai 2021 s'est réuni à  
Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la  
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M  
BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M  
BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme  
CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M  
CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre,  
M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain,  
M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M  
DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe,  
M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M  
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,  
M IMBERT Didier, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M JEAN Daniel, M  
MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M  
MELIS Christian, M MICHEL Didier, Mme PIRES-BEAUNE Christine,  
M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL  
Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M  
VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory,  
M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette **suppléante**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M  
CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
- M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel

- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de  
Pulvrières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère  
communautaire suppléante

*Absents :*

- M BEAURE Nicolas

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : M DUBOIS Gérard**

**Rapport n°13 – Transport public urbain et non urbain - mise en accessibilité de quais de bus : attribution d'un fonds de concours à la commune de Chambaron sur Morge**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5216-5 VI,  
Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses obligations en matière d'accessibilité généralisée de la chaîne des déplacements,  
Vu l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics qui a instauré le schéma directeur d'accessibilité agenda d'accessibilité programmée (SDA'ADAP),  
Vu l'arrêté préfectoral n°18.02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de Riom Limagne et Volcans,  
Vu la délibération du 30 juin 2016 de Riom communauté approuvant l'actualisation du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports urbains (SDAT),  
Vu la délibération du 12 avril 2021 de la commune de Chambaron sur Morge sollicitant un fonds de concours de RLV,

Considérant que les communes ont la charge de mettre en œuvre l'accessibilité des quais de bus sur leur territoire, hors voirie d'intérêt communautaire,

Considérant qu'il a été décidé lors du Bureau Communautaire du 12 juin 2018 que RLV participe par un fond de concours, à hauteur de 50 % du reste à charge, au financement de la mise en accessibilité des quais de bus sur voirie communale,

Considérant que la commune de Chambaron sur Morge sollicite un fonds de concours pour l'aménagement d'un quai situé rue du stade à Cellule : Arrêt « Place de la résistance » (un seul quai dessert les deux sens de circulation),

Considérant le plan de financement de l'aménagement du quai de bus :

	<b>Chambaron sur Morge</b>	<b>RLV (Fonds de concours)</b>	<b>TOTAL H.T.</b>
RD 17- Aménagement quai de bus Cellule	1 712,50 € H.T.	1 712,50 € H.T.	3 425,00 € H.T.

**Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué aux mobilités et aux transports, et à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 1 712,50 € à la commune de Chambaron sur Morge pour l'aménagement d'un quai situé rue du stade à Cellule : Arrêt « Place de la résistance »,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout acte permettant sa mise en œuvre.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 19 mai 2021***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*